



DOCUMENT POLITIQUE

LA PARTICIPATION ET LA REPRÉSENTATION DE QUALITÉ DES JEUNES AU SEIN DES INSTITUTIONS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EN LIGNE 2020
20-22 NOVEMBRE 2020

Note explicative

La participation et la représentation des jeunes est au cœur du travail du Forum européen de la Jeunesse depuis des années. Dans ce contexte, ce dernier a élaboré un certain nombre de documents politiques spécifiquement liés à ce sujet. Parmi ceux-ci, la "Résolution sur la participation des jeunes personnes handicapées" (1998), le "Document politique sur la participation des jeunes au niveau mondial" (2002), la "Prise de position - Principes directeurs pour les objectifs communs en matière de participation et d'information" (2002), la "Prise de position - principes directeurs pour les objectifs communs en matière de participation et d'information" (2003), le "Document politique sur l'inclusion sociale grâce à la participation des jeunes" (2006), la "Résolution sur la promotion de la participation des jeunes dans les politiques de développement pour l'Afrique" (2008).

Les sujets liés à la jeunesse sont de plus en plus importants dans l'agenda politique à différents niveaux. En outre, les efforts de plaidoyer de la société civile de la jeunesse et le fait que nous ayons la plus jeune population dans l'histoire humaine ont incité les institutions à mettre en place un nombre croissant de mécanismes pour la participation des jeunes dans les processus d'élaboration politique. Certains se nomment les Programmes pour les Délégués jeunesse, comme le Programme des Jeunes Délégués auprès de l'ONU et le Programme des Délégués Jeunesse du Congrès des Pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe.

D'autres exemples comprennent des mécanismes comme le Conseil consultatif sur la Jeunesse du Conseil de l'Europe qui peut être considéré comme une bonne pratique et un mécanisme bien établi pour la participation et la représentation des jeunes au niveau européen. Le Dialogue de l'UE en faveur de la Jeunesse est une autre forme de représentation de la jeunesse élaboré au sein de la Stratégie de l'UE en faveur de la Jeunesse. Certaines institutions et certains organismes intergouvernementaux impliquent les jeunes dans leur travail par le biais de conférences, de sommets et de groupes de travail leur étant consacrés, (Forum Jeunesse du Partenariat oriental, Sommet Jeunesse Afrique Europe, Forum Jeunesse pour la Méditerranée) ou via d'autres formats. D'autres étudient toujours leurs propres mécanismes de participation et de représentation des jeunes.

Les organisations membres du Forum européen de la Jeunesse sont engagées auprès de certains mécanismes de participation et de représentation des jeunes susmentionnés. Elles ont demandé une **attention accrue à la façon dont ces**

mécanismes sont mis en place en termes de qualité de la participation et de la représentation des jeunes. En automne 2018 lors de l'Assemblée générale du Forum Jeunesse, une résolution a été soumise par le Comité national allemand pour le Travail international de la Jeunesse (DNK) en lien au Programme des Délégués Jeunesse aux Nations Unies. Au printemps 2019 au Conseil des Membres du Forum Jeunesse, les lignes directrices pour devenir un représentant européen de la jeunesse ont été soumises par le Conseil national hollandais de la Jeunesse (DNYC) demandant une meilleure participation et représentation dans différents espaces où des jeunes s'engagent auprès des politiciens au nom d'autres jeunes. Tout cela a également abouti à une réflexion sur les droits et responsabilités des représentants de la jeunesse.

Développement du document

Ce document politique repose sur les connaissances établies dans les précédents documents politiques du Forum européen de la Jeunesse sur la participation des jeunes avec la contribution de ses organisations membres. Lors de son élaboration, une Commission politique s'est tenue pendant le Conseil des membres en avril 2019 pour lancer la discussion et récolter les idées initiales sur l'étendue du document. La réunion sur les bonnes pratiques du Programme des jeunes délégués auprès de l'ONU tenue en août 2019 à Berlin y a apporté une expérience et expertise spécifiques par rapport à la participation et représentation significatives des jeunes à l'ONU. Une consultation en ligne a été organisée du 3 au 20 janvier 2020. Au total 13 organisations membres du Forum Jeunesse¹ ont participé à ce processus, fournissant des renseignements précieux et de grande qualité sur le sujet de la participation et de la représentation. Les résultats de ces consultations ont été incorporés dans le projet final du document.

Objectifs et étendue du document

L'objectif général du document est de **développer un cadre politique pour mener des actions de plaidoyer pour des mécanismes de participation et de représentation de qualité des jeunes au sein des institutions.** Il émane de la considération de l'importance du sujet de la participation et de la représentation des jeunes pour la plate-forme et répond au besoin de garantir que les jeunes et

¹ Organisations membres consultées : **IFMSA** (International Federation of Medical Students' Associations), **WOSM** (World Organization of the Scout Movement (European Scout Region)), **Allianssi** (NYC Finland), **KNZ** (NYC Malta), **CTR** (NYC Romania), **LNU** (NYC Norway), **ALLIANCE** (Alliance of European Voluntary Service Organisations), **ATD-Quart Monde** (International Movement ATD Fourth World), **MSS** (NYC Slovenia), **WAGGGS** (World Association of Girl Guides and Girl Scouts), **FIMCAP** (International Federation of Catholic Parochial Youth Movements), **CJ** (NYC Belgium (FR)), **CYC** (NYC Cyprus).

les organisations qui les représentent ne soient pas seulement présents au sein des institutions, mais qu'ils soient aussi habilités à contribuer de manière significative au processus décisionnel. En élaborant ce document politique, nous voulons également soutenir le travail des organisations membres du Forum Jeunesse qui participent aux mécanismes de participation et de représentation existants des jeunes et appuyer leurs efforts de plaidoyer en vue de les améliorer.

Résumé exécutif

Ce document politique propose un cadre politique pour préconiser **des mécanismes de participation et de représentation de qualité des jeunes** au sein des institutions.

Inspiré d'une **approche fondée sur les droits et le développement durable comme principes fondamentaux**, ce document fournit des principes directeurs adressés aux institutions et politiciens sur la manière d'engager les jeunes dans les processus décisionnels et de faire de cet engagement un engagement de qualité.

Des mécanismes de participation et de représentation de qualité des jeunes créent une **opportunité de partenariat entre les politiciens, les jeunes et les organisations de jeunesse, pour qu'ils façonnent ensemble les décisions qui ont un impact sur la vie des jeunes**. Il est important de saisir cette opportunité pour également garantir la stabilité et la résilience de nos démocraties car la participation de tous les groupes de la société dans les processus décisionnels en est une condition préalable².

Il est bon de souligner que les organisations de jeunesse représentent les intérêts de millions de jeunes en Europe et dans le monde, de par leurs vastes réseaux. Elles sont des acteurs clés qui garantissent que les jeunes soient non seulement présents dans les institutions, mais qu'ils puissent également contribuer au processus de prise de décisions d'une manière significative³.

² Comité économique et social européen, Avis d'initiative, Vers une participation structurée des jeunes au processus décisionnel de l'UE concernant le climat et la durabilité, 2020.
<https://www.eesc.europa.eu/fr/our-work/opinions-information-reports/opinions/vers-une-participation-structuree-des-jeunes-au-processus-decisionnel-de-lue-concernant-le-climat-et-la-durabilite-avis>

³ Ibid

Le document formule les recommandations suivantes aux gouvernements et institutions :

Une approche fondée sur les droits et le développement durable comme principes fondamentaux

- Garantir un investissement adéquat dans une éducation à la citoyenneté de qualité qui inculque aux jeunes les compétences et connaissances nécessaires pour leur permettre de devenir des membres actifs de leurs sociétés.
- Intégrer la durabilité économique, environnementale, sociale et politique dans leurs actions et en particulier celles liées à la participation et à la représentation des jeunes.
- Respecter, protéger et réaliser le droit des jeunes de participer en établissant de nouveaux mécanismes de participation et de représentation des jeunes de qualité et en améliorant les mécanismes existants.
- Garantir que les mécanismes de participation et de représentation des jeunes soient durables et que leur développement, mise en œuvre et évaluation reposent sur une approche fondée sur les droits.

Démocratie et représentativité

- Garantir que chaque jeune ait une chance de participer à des organisations de jeunesse et leurs activités en fournissant un soutien politique et financier adéquat à la société civile de la jeunesse.
- Apporter un soutien politique et financier aux jeunes qui prennent part à des mécanismes de participation et de représentation de la jeunesse pour qu'ils touchent et récoltent les contributions d'autres jeunes aux niveaux local, national, européen voire même mondial.
- Confier aux organisations de jeunesse à tous les niveaux le processus de sélection des jeunes qui prendront part à des mécanismes de participation et de représentation de la jeunesse.
- Mettre en œuvre et appliquer des stratégies spécifiques pour garantir une participation plus large des jeunes dans les processus institutionnels avec la participation importante des organisations de jeunesse.
- Garantir que les jeunes marginalisés soient également reconnus, inclus et représentés dans les mécanismes de participation et de représentation des jeunes ainsi que dans les processus institutionnels.
- Garantir l'accès des jeunes à la prise de décisions formelle en abaissant l'âge de vote à 16 ans dans toutes les élections, tout en veillant à ce que tous les jeunes aient la possibilité d'acquérir suffisamment de compétences et la motivation pour participer sans aucune barrière.

Diversité et Inclusivité

- Impliquer les organisations de jeunesse dès le début dans le développement (l'examen) de mécanismes de participation et de représentation des jeunes dans les institutions.
- Aux côtés des organisations de jeunesse, identifier les obstacles à la participation des jeunes, développer des plans et actions intersectoriels pour les surmonter et proposer des conditions sociales, culturelles, pédagogiques et économiques suffisantes pour faciliter la participation⁴, y compris la révision et l'élimination de toute barrière juridique ou administrative à la participation.
- Veiller à ce que les informations relatives aux mécanismes de participation et de représentation des jeunes soient disponibles dans des formats accessibles et conviviaux, gratuites, et qu'elles tiennent spécifiquement compte des besoins des groupes marginalisés de jeunes.
- Apporter une aide financière aux organisations de jeunesse qui tentent d'être plus diverses et inclusives, et faciliter l'élimination de tout type de barrière socio-économique à la participation des jeunes.
- Veiller à ce que les jeunes les plus vulnérables et les organisations qui les représentent soient directement impliqués dans l'élaboration de stratégies et d'outils en vue de faciliter leur participation.
- Soutenir le développement d'une conscience et de compétences interculturelles pour les jeunes qui prennent part à des processus institutionnels.
- Développer un code de conduite qui stipule de manière explicite les valeurs sous-jacentes à une participation diverse et inclusive dans les institutions qui doivent être respectées par toutes les parties concernées.
- Impliquer les organisations de jeunesse lors de l'élaboration de stratégies spécifiques pour présenter et distribuer des informations aux jeunes sur les opportunités de participation.

Transparence et responsabilité

- Rendre toutes les informations et critères d'éligibilité liés aux mécanismes de participation des jeunes, y compris aux questions budgétaires disponibles et facilement accessibles au public.
- Garantir des mécanismes de participation et de représentation de qualité des jeunes qui fournissent une boucle de rétroaction entre les

⁴ Forum européen de la Jeunesse, Mise en oeuvre des objectifs communs visant à accroître la participation et l'information des jeunes, 2003, <https://www.youthforum.org/sites/default/files/publication-pdfs/0304-03-FR%20FINAL.pdf>

représentants de la jeunesse et les jeunes qu'ils représentent en guise de processus de suivi.

- Garantir des mécanismes de participation et de représentation de qualité des jeunes qui définissent clairement les droits et responsabilités des représentants de la jeunesse, des organisations de jeunesse et des institutions.
- S'ouvrir de manière proactive aux organisations de jeunesse et donner des informations précises dans les espaces jeunes sur toutes les possibilités de participation, en utilisant un langage clair et inclusif, accessible et pertinent pour les groupes cibles.
- Garantir un feedback ouvert, transparent et détaillé à tous les jeunes impliqués dans les mécanismes de participation et de représentation respectifs au cas où les résultats escomptés n'ont pu être atteints.

Participation effective et significative

- Inclure les jeunes dans la totalité du processus institutionnel : phases préparatoires, mise en œuvre et suivi des initiatives et processus politiques en contribuant également à soutenir l'acquisition des connaissances et compétences nécessaires pour une participation significative.
- Garantir que les jeunes puissent s'exprimer sur tous les sujets qui les touchent et qu'ils puissent le faire indépendamment d'une position (gouvernementale) institutionnelle.
- Fournir des ressources suffisantes, structurelles, fiables et durables et le soutien politique nécessaire pour que les organisations de jeunesse puissent s'engager dans des mécanismes de participation et représentation des jeunes⁵.
- Définir clairement le rôle et le mandat des jeunes dans le processus institutionnel en mettant des outils en place pour garantir une mise en œuvre appropriée.
- Établir des cibles claires et compréhensibles pour mesurer l'impact de la participation des jeunes dans les processus institutionnels et informer les jeunes de l'impact que leur participation a eu sur l'élaboration des politiques.

Durabilité et continuité

⁵ Comité économique et social européen, Avis d'initiative, Vers une participation structurée des jeunes au processus décisionnel de l'UE concernant le climat et la durabilité, 2020.
<https://www.eesc.europa.eu/fr/our-work/opinions-information-reports/opinions/vers-une-participation-structuree-des-jeunes-au-processus-decisionnel-de-lue-concernant-le-climat-et-la-durabilite-avis>

- Veiller à ce que les mécanismes de participation et de représentation des jeunes fassent partie de stratégies, plans de travail et programmes institutionnels à long terme dotés d'objectifs et de sous-objectifs qui soient vérifiés et actualisés si besoin est.
- Allouer un budget suffisant pour le développement, la gestion et le suivi des mécanismes de participation et représentation des jeunes.
- Fournir un soutien politique et financier suffisant pour l'engagement d'organisations de jeunesse dans des mécanismes de participation et de représentation des jeunes à toutes les étapes (développement, mise en oeuvre, suivi et feedback), tout en respectant leur autonomie et leur indépendance⁶.
- Créer un espace d'échange impliquant les institutions, les organisations de jeunesse, les jeunes et d'autres parties prenantes appropriées.

Introduction

Un nombre croissant de politiciens et d'institutions sont de plus en plus conscients des besoins existants de participation des jeunes et des organisations de jeunesse dans les processus décisionnels démocratiques, en particulier ceux qui sont liés aux sujets qui affectent naturellement les futures générations et où la voix des jeunes s'est le plus exprimée, notamment la crise climatique. Les Objectifs européens pour la Jeunesse, établis par 50.000 jeunes de toute l'Europe en tant que cadre directeur pour une Europe conviviale envers les jeunes, montrent que des sujets et priorités ont été clairement exposés par notre génération et qu'ils doivent à présent être pris en compte. Cependant, bien qu'elle soit régulièrement reconnue, la valeur de cette participation de la jeunesse pour maintenir et renforcer la démocratie n'est très souvent pas encore pleinement reconnue ni mise en pratique. Nous observons souvent la volonté des institutions de s'engager auprès des jeunes comme un pur exercice symbolique. Les mécanismes de participation et de représentation des jeunes existants ne reflètent pas nécessairement pleinement la manière dont les jeunes préfèrent s'engager et bien souvent également ils ne sont pas réellement inclusifs par rapport à divers groupes de jeunes. Très souvent cela découle d'un manque de connaissance quant à la signification d'une participation et d'une représentation de qualité des jeunes et quant à la manière d'y aboutir.

⁶ Forum européen de la Jeunesse, Mise en oeuvre des objectifs communs visant à accroître la participation et l'information des jeunes, 2003, <https://www.youthforum.org/sites/default/files/publication-pdfs/0304-03-FR%20FINAL.pdf>

La participation est fondamentale pour construire des démocraties saines et durables. La participation est un droit inscrit dans le droit international relatif aux droits humains, étayé par l'Objectif pour le développement durable n°16 des Nations Unies "Paix, justice et institutions efficaces". En tant que telle, la participation doit pouvoir bénéficier et être exercée par tout le monde et tous les groupes de la société. Pour que le droit de participation soit pleinement mis en œuvre, tous les groupes de la société doivent être présents dans les processus décisionnels au sein des institutions. Cela rend les gouvernements plus redevables vis-à-vis de leurs citoyen·ne·s, cela habilite ces dernier·e·s à influencer les décisions amenant des propositions innovantes à la table des négociations, et cela garantit une élaboration politique reposant sur des données probantes, qui correspond aux besoins des citoyen·ne·s et qui respecte, protège et réalise leurs droits⁷. Étonnamment, les jeunes sont l'un des groupes les moins bien représentés dans les processus décisionnels, malgré qu'ils constituent un tiers de la population de l'UE⁸ et plus de la moitié de la population mondiale⁹.

Il est absolument essentiel de travailler sur l'identification et le plus grand développement de mécanismes effectifs de participation et de représentation de qualité des jeunes de tous horizons et à tous les niveaux de la gouvernance pour construire des démocraties solides et résilientes. Permettre aux jeunes de s'exprimer contribue à accroître la confiance des jeunes dans les institutions démocratiques. Une participation et une représentation de qualité des jeunes sont également le fondement d'une citoyenneté active qui perdurera toute la vie car si les jeunes ont une expérience positive de leur engagement, ils seront également davantage prêts à s'engager activement dans la société à l'avenir¹⁰. D'autre part, les jeunes qui prennent part aux processus démocratiques et qui n'ont pas le sentiment d'être entendus peuvent non seulement conduire à un

⁷ Organisation pour la Coopération et le Développement économique, Recommandation du Conseil pour un Gouvernement ouvert, 14 décembre 2017.
<https://www.oecd.org/gov/Recommandation-Gouvernement-Ouvert-Approuv%C3%A9-141217.pdf>

⁸ Eurostat, Being young in Europe today - demographic trends, 2017.
https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Being_young_in_Europe_today_-_demographic_trends

⁹ Euromonitor International, "Special Report: The World's Youngest Populations, 2012."
<https://blog.euromonitor.com/special-report-the-worlds-youngest-populations/>; également UNESCO, Statistiques sur la Jeunesse, 2017.
<http://www.unesco.org/new/fr/unesco/events/prizes-and-celebrations/celebrations/international-days/world-radio-day-2013/statistics-on-youth/>

¹⁰ European Youth Forum, Young people and democratic life in Europe: what next after the 2014 European elections?, 2015.
https://www.youthforum.org/sites/default/files/publication-pdfs/YFJ_YoungPeopleAndDemocraticLifeInEurope_B1_web-9e4bd8be22.pdf

désengagement politique mais représenter une menace pour les sociétés pacifiques : la montée des partis populistes radicaux partout en Europe et au-delà, et les apparitions d'extrémisme violent sont également le fruit de personnes, et en particulier de jeunes, qui ont le sentiment qu'ils ne peuvent influencer les décisions d'une autre manière¹¹.

Étant eux-mêmes établis sur des valeurs et principes démocratiques, le Forum européen de la Jeunesse et ses organisations membres considèrent la démocratie et la participation démocratique comme un aspect clé de leur travail et soulignent donc le besoin que les politiciens et les institutions passent de la parole aux actes et fournissent l'espace et les moyens pour des mécanismes de participation et de représentation de qualité des jeunes au sein des institutions. Grâce à eux, les institutions doivent améliorer l'inclusion de la perspective jeunesse dans les agendas politiques à différents niveaux de gouvernance. Les politiciens ne doivent pas non plus oublier que de par leur expertise et leurs vastes réseaux, les organisations de jeunesse ont un rôle considérable à jouer en soutenant et garantissant la participation et la représentation des jeunes dans les institutions. Par conséquent, les organisations de jeunesse doivent être responsabilisées aux niveaux politique et financier par les institutions pour pouvoir accomplir ce rôle.

Une participation et une représentation de qualité des jeunes doivent être assurées à différents niveaux : un niveau où les jeunes sont uniquement informés des processus et des décisions en cours, un niveau où ils sont consultés mais n'ont aucun contrôle, et un niveau où les jeunes partagent le pouvoir décisionnel avec les politiciens, où ils dirigent le processus participatif avec un soutien, et où ils sont complètement indépendants¹². Cela doit être garanti, peu importe si la participation se fait en ligne, hors ligne, ou les deux.

Une participation et représentation de qualité des jeunes est également essentielle pour que l'Europe récupère pleinement de la crise sanitaire du COVID-19. Nous voulons nous engager et jouer notre rôle pour reconstruire une société meilleure. Nous avons également un droit d'agir de la sorte : nous ne sommes peut-être pas les plus durement touchés par la crise du COVID-19, mais

¹¹ Ødegård, G., *Discouraged youth? New forms of engagement in an old democracy*, 2010. Oslo: Akademisk Forlaget.

¹²E. Andersson, *The pedagogical political participation model (the 3P-M) for exploring, explaining and affecting young people's political participation*, *Journal of Youth Studies*, 20 (10), pp. 1346-1361, 2017. 10.1080/13676261.2017.1333583

ses conséquences nous seront défavorables pour des décennies à venir, si aucune mesure ni aucune mesure appropriée n'est prise¹³.

Un certain nombre de principes directeurs doivent donc être observés dans l'ensemble des mécanismes de participation et de représentation de qualité des jeunes, à savoir : une approche fondée sur les droits et le développement durable, la démocratie et la représentation, la diversité et l'inclusivité, la transparence et la responsabilité, une participation effective et significative, et une certaine continuité.

Dans les sections suivantes, nous étudions ces principes directeurs en les associant à des recommandations adressées aux institutions et aux gouvernements aux niveaux de gouvernance local, national, européen et mondial. Ces principes directeurs doivent également résider au cœur des processus majeurs de réforme démocratique tels que la Conférence sur le Futur de l'Europe.

¹³ Forum européen de la Jeunesse, Le plan de reprise de la jeunesse européenne
<https://www.youthforum.org/sites/default/files/publication-pdfs/Recovery%20blueprint%20-%20FRENCH.pdf>

1. Une approche fondée sur les droits, et le développement durable comme principes fondamentaux

La participation est un droit humain fondamental. Lorsqu'il s'agit des jeunes, le fait d'avoir accès à notre droit à la participation et d'en jouir nous aide non seulement à nous former en tant qu'individus, mais cela nous permet également de contribuer au développement de la société dans laquelle nous vivons. Du droit à l'éducation et à la liberté d'opinion et d'expression à la liberté de rassemblement et au droit de vote, la participation englobe et est intrinsèquement liée à plusieurs autres droits humains et libertés fondamentales qui sont reconnus et consacrés dans d'importants instruments pour les droits humains au niveau international, allant de la Déclaration universelle des Droits de l'homme,¹⁴ à des conventions internationales sur les droits de l'homme (par ex. La Convention relative aux droits de l'enfant (CIDE)¹⁵ et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques¹⁶).

Etant donné que les droits humains sont universels et inaliénables, ils s'appliquent à tout le monde et à tous les groupes, y compris les jeunes. Cependant, les institutions et les politiciens ne considèrent pas toujours les jeunes comme des détenteurs de droits. Pour ce qui est du droit des jeunes à la participation et à la représentation politique, en plus des barrières structurelles et de la discrimination fondée sur l'âge au niveau législatif, les idées préconçues et les préjugés jouent souvent un rôle clé car les générations plus jeunes sont parfois perçues comme apathiques et immatures pour pouvoir participer aux processus et décisions démocratiques qui affectent leurs vies. Cela peut conduire les institutions et les politiciens à sous-estimer l'importance d'une participation significative de la jeunesse.

Les jeunes doivent non seulement être entendus mais il est surtout de notre droit de participer aux processus décisionnels. Par conséquent, une approche de la participation des jeunes fondée sur les droits est essentielle. C'est pourquoi les institutions et les politiciens doivent considérer les jeunes comme des détenteurs actifs de droits qui doivent être habilités et autonomisés pour accéder à l'ensemble de leurs droits et les exercer, y compris le droit de participer.

¹⁴ Nations Unies, Déclaration universelle des droits de l'homme 1948.

<https://www.un.org/fr/universal-declaration-human-rights/>

¹⁵ Assemblée générale de l'ONU, Convention relative aux droits de l'enfant, 1989.

<https://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CRC.aspx>

¹⁶ Assemblée générale de l'ONU, Pacte international relatif aux droits civils et politiques, 1976

<https://www.ohchr.org/fr/professionalinterest/pages/ccpr.aspx>

Une approche fondée sur les droits doit également être adoptée en développant, mettant en œuvre et évaluant les mécanismes de participation et de représentation des jeunes. En plus de leur droit de participer, ces mécanismes doivent veiller à ce que les droits des jeunes soient maintenus dans l'intégralité du processus. En effet, des mécanismes de participation et de représentation de qualité des jeunes dans les institutions doivent fournir un environnement habilitant qui encourage la participation des jeunes et fournit les outils nécessaires à tous les jeunes, y compris les plus vulnérables, pour qu'ils soient pleinement conscients de leurs droits. En outre, les politiciens doivent d'une part investir dans une éducation de qualité à la citoyenneté et d'autre part offrir aux jeunes le soutien et les opportunités nécessaires pour pouvoir participer. L'un des éléments clés de ce processus consiste à garantir la transparence et l'accès aux informations.

Des mécanismes de participation et de représentation de qualité des jeunes doivent également intégrer les principes de durabilité. Cette incorporation peut être réalisée en appliquant des pratiques durables à l'aspect opérationnel de la participation et de la représentation des jeunes (modalités de voyage, restauration, logement, etc.). Dans une logique de cohérence politique, les Objectifs pour le Développement durable des Nations Unies et les Objectifs européens de la Jeunesse peuvent servir d'outils à des fins de sensibilisation dans ce processus.

Cependant, il est nécessaire de dépasser cette "approche de durabilité" et de s'engager de manière plus critique dans les systèmes sous-jacents au manque de participation des jeunes dans les processus décisionnels. Des formes limitées de participation dans les démocraties représentatives et un mécontentement vis-à-vis du fonctionnement des démocraties ont contribué à l'avènement du populisme et à des agitations sociales ces dernières années, menaçant la stabilité de nos sociétés et de la démocratie telle que nous la connaissons¹⁷. Des mécanismes de participation et de représentation de qualité des jeunes doivent être perçus comme un moyen de traiter ce problème et dans le cadre d'un changement systémique plus vaste de la façon dont les jeunes participent aux processus décisionnels et dans la construction d'une culture de participation de qualité. Ils doivent contester les structures systémiques et les croyances,

¹⁷ Forum européen de la Jeunesse, Document politique sur le développement durable, 2018. https://www.youthforum.org/sites/default/files/publication-pdfs/0047-18FR_COMEMI-18_PP_SustainableDevelopment_FINAL.pdf; Cristóbal Rovira Kaltwasser and Steven M. Van Hauwaert, The populist citizen: Empirical evidence from Europe and Latin America, 12(1), 2020, <https://www.cambridge.org/core/journals/european-political-science-review/article/populist-citizen-empirical-evidence-from-europe-and-latin-america/9EF0B5D6FD6815376E0178D54DE79CAD>

suppositions, traditions et valeurs profondes qui soutiennent ces structures et empêchent une participation de qualité des jeunes.

Réciproquement, la participation démocratique des jeunes est un point de levier crucial pour le développement durable. Les jeunes ont démontré leur capacité de penser différemment et de développer des solutions innovantes pour la société dans son ensemble. Il n'est pas surprenant que les jeunes soient à l'avant-garde des mouvements qui réclament un changement social, notamment les grèves sur le climat. Les jeunes ont le potentiel de conduire à une perspective à long terme, à une distribution intergénérationnelle équitable des ressources, et à la dynamique de changement qui s'impose pour aboutir au développement durable¹⁸.

Malgré cela, les jeunes ne se trouvent pas souvent dans une situation équitable pour pouvoir influencer l'élaboration politique. Pour que la participation des jeunes ait du sens, les jeunes doivent pouvoir déterminer l'agenda sur un pied d'égalité avec les politiciens et collaborer avec eux.

Par conséquent, les gouvernements et les institutions doivent :

- Garantir un investissement adéquat dans une éducation à la citoyenneté de qualité pour fournir aux jeunes les compétences et connaissances nécessaires pour leur permettre de devenir des membres actifs de la société.
- Intégrer la durabilité économique, environnementale, sociale et politique dans leurs actions et en particulier celles qui ont trait à la participation et à la représentation des jeunes.
- Respecter, protéger et réaliser le droit des jeunes de participer en établissant de nouveaux mécanismes de participation et de représentation de qualité des jeunes et en améliorant les mécanismes existants.
- Garantir que les mécanismes de participation et de représentation des jeunes soient durables et que leur développement, mise en œuvre et évaluation reposent sur une approche fondée sur les droits.

2. Démocratie et représentativité

Les mécanismes de participation et de représentation des jeunes sont une grande opportunité d'amener la voix des jeunes et des organisations de jeunesse

¹⁸ Forum européen de la Jeunesse, Document politique sur le développement durable, 2018.
https://www.youthforum.org/sites/default/files/publication-pdfs/0047-18FR_COMEMI-18_PP_SustainableDevelopment_FINAL.pdf;

dans les processus décisionnels et de construire des partenariats entre eux et les politiciens. Cependant, de tels mécanismes ont des limites et ne peuvent fournir des opportunités directes de participation qu'à un nombre limité de jeunes. Il est donc important que ces jeunes soient là pour représenter l'opinion collective de différents groupes de jeunes, tous horizons confondus. Cela confère une légitimité aux décisions et actions qui sont prises par les institutions et affectent l'ensemble de la jeunesse. Pourtant, très souvent les institutions désignent ou invitent des jeunes à participer via des processus qui ne sont pas démocratiques, ce qui fait planer le doute sur le degré de représentativité de ces jeunes. Par conséquent, les jeunes qui participent à des processus institutionnels ne fournissent pas toujours une image diverse de la jeunesse qui existe.

Les organisations de jeunesse atteignent de larges et divers groupes de jeunes étant donné qu'elles travaillent au plus près des jeunes Européens via leurs vastes réseaux. De nombreuses organisations de jeunesse cherchent à engager les jeunes au-delà de leurs structures propres et à faciliter la participation et l'engagement politique des jeunes aux niveaux local, national et international tout en essayant d'atteindre celles et ceux qui ont moins de possibilités, comme les minorités ethniques, religieuses et linguistiques¹⁹ ainsi que les jeunes réfugiés. Chaque jour, les organisations de jeunesse contribuent à construire nos sociétés et à les renforcer, et elles le font au moyen de ressources humaines et financières limitées. Elles pourraient en faire bien davantage si elles étaient mieux soutenues par les gouvernements et institutions, notamment en soutenant l'élimination des barrières institutionnelles et juridiques à la participation et à l'inclusion des jeunes dans des situations particulièrement difficiles comme pour les réfugiés, les demandeurs d'asile et les jeunes sans-abris.

Les organisations de jeunesse sont des partenaires indispensables pour rendre les mécanismes de participation et de représentation plus représentatifs au sein des institutions en facilitant des processus de sélection démocratiques des jeunes qui y participent. Dans certains pays européens, c'est la façon dont les programmes pour les délégués jeunesse auprès des Nations Unies sont dirigés : impliquer les Conseils nationaux de jeunesse dans le processus de sélection des délégués jeunesse et dans certains cas les Conseils nationaux de jeunesse dirigent entièrement le processus de sélection. Cela assure une légitimité parmi les jeunes qui sont membres d'organisations de jeunesse ou qui prennent part à leurs activités.

¹⁹ Forum européen de la Jeunesse, Etude sur la valeur sociale des organisations de jeunesse, 2016.
https://www.youthforum.org/sites/default/files/publication-pdfs/study_social_value_YO_FR.pdf

Il est bon de souligner ici que le secteur de la société civile de la jeunesse grandit et que de plus en plus de jeunes sont affiliés à des organisations de jeunesse²⁰. Ce sont des espaces importants pour pratiquer la démocratie. Les organisations de jeunesse sont aussi d'importantes structures qui représentent les intérêts des jeunes et sont leurs porte-parole, tenant compte de la diversité des jeunes en manque de représentation, puisque les jeunes ne peuvent participer directement partout à titre individuel. Il est essentiel de nourrir la diversité de l'espace public et de permettre à un large éventail d'organisations de jeunesse, aux opinions et priorités différentes, de représenter des philosophies variées dans le respect des valeurs démocratiques et des droits humains. Des organisations de jeunesse efficaces qui peuvent jouer ce rôle sont donc primordiales pour accorder une légitimité démocratique et une pertinence des décisions par rapport aux besoins des jeunes.

Il est aussi important d'être stratégique en ciblant les jeunes pour garantir une vaste représentation, par exemple en considérant la dissémination d'informations relatives aux possibilités de participer. Les institutions et les politiciens, et d'autres parties prenantes doivent également réfléchir à la situation de la représentation de la jeunesse dans différents processus institutionnels et si besoin est prendre des mesures correctives pour améliorer la situation. Cela peut se faire en identifiant des lacunes dans la représentation des jeunes en termes de genre, d'âge, de milieu régional et socio-économique, et d'autres caractéristiques. Des processus réellement démocratiques exigent une vaste représentation et il incombe aux personnes détenant des positions de pouvoir de mettre cela en place.

Garantir une société réellement démocratique et représentative pour les jeunes consiste aussi à garantir une plus grande participation des jeunes dans les processus électoraux qui excluent actuellement de façon disproportionnée les jeunes en tant que citoyens, électeurs et représentants élus.

Alors que les élections du Parlement européen en 2019 voyaient une nette augmentation du nombre de jeunes électeurs, les jeunes continuent de voter moins que d'autres groupes d'âge.²¹ C'est un terrain de stéréotypie, en tant que groupe démographique non intéressé, ce qui aboutit à des politiques moins

²⁰ Commission européenne, Study on the landscape of youth representation in the EU, final report, 2020,

<https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/57e87ca0-900d-11ea-812f-01aa75ed71a1/language-en/format-PDF/source-128434002>

²¹ The 2019 post-electoral survey: Have European Elections Entered a New Dimension? 2019,

<https://www.europarl.europa.eu/at-your-service/fr/be-heard/eurobarometer/2019-european-elections-entered-a-new-dimension>

conviviales vis-à-vis des jeunes.²² La réalité, cependant, est que l'on empêche les jeunes de pleinement prendre part à la démocratie électorale en dressant une multitude de barrières juridiques et culturelles telles qu'un âge de vote restrictif, des politiques moins conviviales vis-à-vis des jeunes, et un manque d'éducation de qualité à la citoyenneté. De plus, certains groupes de jeunes sont encore plus touchés que d'autres par ces barrières. La participation des jeunes au processus électoral dépend du niveau d'éducation²³ et les chômeurs sont encore moins susceptibles de voter que d'autres groupes²⁴. Cela atteste que les jeunes qui sont les plus marginalisés sont ceux à qui l'on empêche le plus d'exercer une influence politique.

C'est pourquoi nous continuons de faire un plaidoyer pour l'abaissement de l'âge de vote à 16 ans aux élections locales, régionales, nationales et européennes²⁵, ce qui était également l'une des revendications politiques issue de la Conférence de la Jeunesse de l'UE à Berlin 2020 sur l'Objectif Jeunesse #9. L'abaissement de l'âge de vote doit être complété par plus d'éducation de qualité à la citoyenneté car cela stimule l'intérêt politique et cela a le potentiel d'augmenter le nombre d'électeurs.

Ces solutions ne seront toutefois efficaces que si nous changeons la tendance des jeunes qui bien souvent ne se sentent pas représentés par les membres du parlement et les partis politiques qui échouent à tenir compte de leurs préoccupations et opinions. Il est donc important de reconnaître que la démocratie électorale ne peut pas remplacer des mécanismes de participation et de représentation de qualité des jeunes.

Enfin, comme dans n'importe quelle forme de représentation, lorsque les jeunes prennent part à des mécanismes de participation et de représentation au sein des institutions, ils doivent être habilités à entendre autant de voix de jeunes que

²² Kohli, M. (2010). "Age groups and generations: lines of conflict and potentials for integration." In J. Tremmel (ed.), *A Young Generation Under Pressure: The Financial Situation and the 'Rush Hour' of the Cohorts 1970–1985 In A Generational Comparison*. London, New York: Springer Verlag; Macedo, S., Alex-Assensoh, Y., Berry, J. M., Brintnall, M., Campbell, D. E., Fraga, L. R., Fung, A., Galston, W. A., Karpowitz, C. F., Levi, M., Levinson, M., Lipsitz, K., Niemi, R. G., Putnam, R. D., Rahn, W. M., Reich, R., Rodgers, R. R., Swanstrom, T., and Cramer Walsh, K. (2005). *Democracy at risk: How political choices undermine citizen participation and what we can do about it*; Martin, A.J. (2012). *Young people and politics: comparing Anglo American democracies*. Abingdon, New York: Routledge.

²³ Flash Eurobarometer 375: European Youth: Participation in Democratic Life, 2013, https://ec.europa.eu/commfrontoffice/publicopinion/flash/fl_375_en.pdf

²⁴ Hve European Elections Entered a New Dimension? 2019 <https://www.europarl.europa.eu/at-your-service/files/be-heard/eurobarometer/2019/post-election-survey-2019-complete-results/report/en-post-election-survey-2019-report.pdf>

²⁵ Forum européen de la Jeunesse, Résolution sur l'abaissement de l'âge de vote à 16 ans, 2006 <https://www.youthforum.org/fr/resolution-pour-la-diminution-de-lage-electoral-16-ans>

possible, y compris celles des jeunes qui ne font pas partie d'organisations de jeunesse. Une représentation de qualité exige de comprendre les réalités des jeunes dans leur diversité, les différents sujets qui les intéressent, leurs opinions et leur situation. Il s'agit d'un élément crucial pour accroître la légitimité des résultats de la participation des représentants de la jeunesse dans des processus institutionnels et pour que les perspectives des jeunes soient explicitement présentes.

Les représentants de la jeunesse doivent pouvoir s'engager auprès de jeunes dans des espaces où les jeunes sont présents, notamment par le biais d'organisations de jeunesse qui représentent des groupes spécifiques de jeunes, et souvent ceux qui sont marginalisés. A cette fin, les organisations de jeunesse doivent être politiquement et financièrement autonomisées par les institutions pour pouvoir fournir ce soutien aux représentants de la jeunesse.

Il faudrait particulièrement être attentifs à garantir que les barrières spécifiques à la participation des groupes marginalisés, telles que celles auxquelles les réfugiés, les demandeurs d'asile et les jeunes sans-abris sont confrontés, puissent être éliminées.

Les représentants de la jeunesse doivent également se voir donner l'accès aux informations et recherches sur la jeunesse, afin de faciliter des contributions de qualité aux mécanismes de participation et de représentation de la jeunesse. Cela complète les efforts des représentants de la jeunesse visant à récolter les perspectives des jeunes à l'aide de différents moyens.

Par conséquent, les gouvernements et institutions doivent :

- Veiller à ce que chaque jeune ait la chance de participer à des organisations de jeunesse et à leurs activités en fournissant un soutien politique et financier adéquat à la société civile de la jeunesse.
- Apporter un soutien politique et financier aux jeunes qui participent aux mécanismes de participation et représentation des jeunes pour atteindre et récolter des contributions d'autres jeunes aux niveaux local, national, européen ou même mondial.
- Confier aux organisations de jeunesse de tous les niveaux le processus de sélection des jeunes qui prendront part aux mécanismes de participation et représentation des jeunes.
- Mettre en œuvre et appliquer des stratégies spécifiques pour garantir une participation plus large des jeunes dans les processus institutionnels avec la participation importante des organisations de jeunesse.

- Garantir que les jeunes marginalisés soient également reconnus, inclus et représentés dans les mécanismes de participation et de représentation des jeunes ainsi que dans les processus institutionnels.
- Garantir l'accès des jeunes à la prise de décisions formelle en abaissant l'âge de vote à 16 ans dans toutes les élections, tout en veillant à ce que tous les jeunes aient la possibilité d'acquérir suffisamment de compétences et la motivation pour participer sans aucune barrière.

3. Diversité et inclusivité

Des recherches ont démontré que les jeunes sont particulièrement affectés par les inégalités sociales et économiques, et que le manque d'opportunités à un jeune âge a des conséquences néfastes sur leur trajectoire de vie²⁶. La crise sanitaire du COVID-19 illustre bien ce phénomène : les jeunes représentent les principales victimes des conséquences sociales et économiques de la pandémie et il se pourrait bien qu'ils en portent les cicatrices pour la totalité de leur vie professionnelle – conduisant à l'émergence d'une "génération du confinement"²⁷. De nombreux jeunes sont confrontés à des obstacles pour accéder à leur droit de participer et l'exercer et il faut en faire davantage pour garantir l'égalité des chances pour que les jeunes puissent participer aux processus décisionnels institutionnels.

Pour avoir des mécanismes divers et inclusifs de participation et de représentation des jeunes, il faut envisager que les jeunes ne sont pas un groupe unique et homogène défini exclusivement par l'âge.²⁸ L'identité des jeunes dépend de plusieurs facteurs tels que leur milieu social et économique, leur ethnicité, leur religion, etc. Ces facteurs sont interconnectés et occasionnent souvent le fait que les jeunes souffrent de multiples formes de discrimination et qu'ils se trouvent donc en position de désavantage, non seulement en raison de leur âge, mais aussi à cause de caractéristiques personnelles.

Une jeune femme noire, par exemple, peut être victime de discrimination croisée fondée sur son âge, sa race et son genre. Il est donc important de tenir compte

²⁶ Organisation pour la Coopération et le Développement économique, Faire participer les jeunes au gouvernement ouvert : guide de communication, 2019.

<https://www.oecd.org/fr/sites/mena/gouvernance/Young-people-in-OG-FR.pdf>

²⁷ Organisation internationale du Travail, Observatoire de l'OIT, le COVID-19 et le monde du travail, quatrième édition, 2020,

https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/documents/briefingnote/wcms_745964.pdf

²⁸ Forum européen de la Jeunesse, Document politique sur l'égalité et la non discrimination, 2016.

https://www.youthforum.org/sites/default/files/publication-pdfs/0099-16_FR_Equality_NonDisc_resolution_FINAL.pdf

de ces différences, et de considérer toutes les variables politiques, économiques, culturelles, religieuses et sociétales susceptibles d'affecter l'activisme des jeunes, pour garantir que les mécanismes de participation et de représentation des jeunes soient réellement inclusifs. Par exemple, les jeunes les plus vulnérables, comme les jeunes personnes handicapées, pourraient bénéficier de fonds supplémentaires consacrés à faciliter leur participation et garantir que les réunions physiques aient lieu dans des infrastructures inclusives. En plus de veiller aux besoins des personnes handicapées, il est indispensable de permettre l'accès à ces réunions aux personnes qui les assistent et qui ne doivent pas être comptabilisées comme délégués. Les jeunes parents pourraient être encouragés à participer si on leur proposait une personne pour s'occuper de leurs enfants. Les jeunes qui travaillent, qui étudient ou suivent une formation professionnelle pourraient bénéficier des ajustements nécessaires pour répondre à leurs obligations. Un autre groupe de jeunes sous-représentés est celui des jeunes qui sont confrontés à des barrières dans leur liberté de mouvement ou d'accès au voyage comme les réfugiés, les demandeurs d'asile et les jeunes sans-abris. Ces groupes sont souvent exclus des droits de base et n'ont que très peu d'accès aux réseaux d'assistance. C'est pour cette raison que les mécanismes de participation et de représentation doivent être conçus pour garantir que ces groupes ne soient pas exclus mais plutôt activement engagés dans le processus. Une idée serait d'amener la plate-forme jusqu'à eux plutôt que de leur demander d'aller jusqu'à la plate-forme. Pour surmonter les barrières linguistiques, des services de traduction pourraient être assurés. Une telle approche holistique de la participation des jeunes garantira que personne ne soit écarté de la conversation, sans d'abord essayer d'inclure proactivement l'ensemble des jeunes.

Les informations relatives aux mécanismes de participation et de représentation des jeunes doivent être écrites d'une manière adaptée aux jeunes (accessible, compréhensible, en tenant compte de la langue et du moyen utilisé). Quant à leur diffusion, la fourniture d'informations via les réseaux sociaux peut s'avérer exclusive pour celles et ceux qui n'ont pas accès ou un accès limité aux outils et réseaux en ligne, surtout dans les zones rurales qui ont bien souvent une faible provision internet. Il est crucial de ne pas oublier ces différences existantes en gardant à l'esprit que l'accès aux informations et communications est directement lié à des opportunités plus grandes²⁹. Les jeunes doivent également être approchés comme un groupe divers en évitant les stéréotypes selon lesquels chaque jeune est sur les réseaux sociaux, possède un smartphone, etc.

²⁹ European Youth Forum, Youth Progress Index, 2017.
<https://www.youthforum.org/sites/default/files/page-pdfs/Youth%20Progress%20Index%20FULL%20REPORT.pdf>

Par exemple, de nombreuses organisations de jeunesse adoptent une approche soi-disant "mixte" et utilisent à la fois la technologie numérique mais également les moyens de contact hors ligne et la participation "sur le terrain" avec les écoles, les centres de jeunes, etc.³⁰ Donc, les processus de participation en ligne ne peuvent que compléter mais pas remplacer les activités hors ligne.

Les mesures qui sont prises et les politiques qui sont adoptées doivent être basées sur des faits probants, refléter les réels besoins des jeunes les plus vulnérables. Les institutions et les politiciens doivent coopérer avec les organisations de jeunesse qui représentent ou travaillent avec les groupes de jeunes les plus vulnérables. Les organisations de jeunesse impliquent des millions de jeunes dans leurs activités et elles tentent de les rendre aussi accessibles que possible à toutes et tous. Elles pourraient même faire encore mieux et atteindre plus de jeunes, surtout les plus vulnérables, si l'appui structurel des institutions et politiciens en faveur des organisations de jeunesse était augmenté. Sans aucune augmentation du soutien de la part des institutions, les organisations de jeunesse, et surtout les plus petites et celles qui sont gérées par des bénévoles, n'ont pas toujours les moyens de rendre toutes leurs activités accessibles à tout le monde.

Enfin, la culture de la tolérance et de l'acceptation, de la non discrimination et de l'anti-racisme doit être promue dans tous les mécanismes de participation et représentation des jeunes. Dans ce cadre, il est primordial de lutter contre les préjugés. Le fait de participer à une organisation de jeunesse augmente les compétences interculturelles des jeunes et contribue à apprécier la diversité. Un certain nombre d'organisations de jeunesse axent spécifiquement leurs activités sur l'apprentissage interculturel et peuvent être une grande ressource pour créer un espace sûr pour tous les jeunes dans les institutions.

Par conséquent, les gouvernements et les institutions doivent :

- Impliquer les organisations de jeunesse dès le départ dans le développement (examen) de mécanismes de participation et de représentation des jeunes dans les institutions.
- Collaborer avec les organisations de jeunesse pour identifier les obstacles à la participation des jeunes, élaborer des plans et actions intersectoriels pour les aborder, et fournir les conditions sociales, culturelles,

³⁰ Commission européenne, Study on the landscape of youth representation in the EU, final report, 2020, <https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/57e87ca0-900d-11ea-812f-01aa75ed71a1/language-en/format-PDF/source-128434002>

pédagogiques et économiques suffisantes pour faciliter la participation³¹, y compris la révision et l'élimination de toute barrière juridique ou administrative à la participation.

- Garantir que les informations concernant les mécanismes de participation et de représentation des jeunes soient disponibles dans des formats accessibles et conviviaux, qu'elles soient gratuites, et qu'elles considèrent spécifiquement les besoins de groupes marginalisés de jeunes.
- Soutenir financièrement les organisations de jeunesse qui s'évertuent à devenir plus inclusives et faciliter l'élimination de tout type de barrière socio-économique pour permettre la participation des jeunes.
- Garantir que les jeunes les plus vulnérables et les organisations qui les représentent soient directement impliqués dans l'élaboration de stratégies et outils pour faciliter leur participation.
- Soutenir le développement de la sensibilisation et des compétences interculturelles pour les jeunes qui prennent part à des processus institutionnels.
- Développer un code de conduite qui stipule de manière explicite les valeurs sous-jacentes à une participation inclusive dans les institutions qui doivent être respectées par toutes les parties concernées.
- Impliquer les organisations de jeunesse lors de l'élaboration de stratégies spécifiques pour présenter et distribuer des informations aux jeunes sur les opportunités de participation.

4. Transparence et responsabilité

La transparence est la pierre angulaire de la démocratie. Le fait de savoir exactement ce que font les gouvernements aide le public à les tenir responsables et garantir qu'ils servent l'intérêt public. En mettant en place des mécanismes de participation et de représentation de qualité des jeunes, la transparence et la responsabilité sont également des principes clés à respecter afin d'augmenter la confiance des jeunes dans les institutions démocratiques.

La transparence aide les jeunes à mieux comprendre la finalité et le fonctionnement des mécanismes de participation et de représentation, et aussi à voir comment leurs intérêts sont représentés. Il s'agit de fournir l'accès à des informations de qualité et conviviales qui détaillent toutes les étapes de la participation des jeunes dans les processus institutionnels : les critères de

³¹ Forum européen de la Jeunesse, Mise en œuvre des objectifs communs pour accroître la participation et améliorer l'information à l'attention des jeunes, 2003.
<https://www.youthforum.org/fr/mise-en-oeuvre-des-objectifs-communs-pour-accroitre-la-participation-et-linformation-des-jeunes>

sélection, qui fait la sélection, les activités des jeunes, les sujets qui sont discutés, les résultats des contributions des jeunes, et le suivi. En étant plus ouvertes et transparentes, les institutions peuvent encourager un plus grand nombre de jeunes à participer.

La transparence est étroitement liée à la responsabilité envers celles et ceux qui confèrent un mandat pour parler et agir en leur nom. Il est également important de comprendre qui vous représentez et ne représentez pas en tant que jeune personne participant à des processus institutionnels; et de comprendre que le fait d'exercer le droit de participer s'accompagne également de responsabilités envers celles et ceux que vous représentez.

Par conséquent, les gouvernements et les institutions doivent :

- Rendre toutes les informations et critères d'éligibilité liés aux mécanismes de participation des jeunes, y compris aux questions budgétaires disponibles et facilement accessibles au public.
- Garantir des mécanismes de participation et de représentation de qualité des jeunes qui fournissent une boucle de rétroaction entre les représentants de la jeunesse et celles et ceux qu'ils représentent dans le cadre du processus de suivi.
- Garantir des mécanismes de participation et de représentation de qualité des jeunes qui définissent clairement les droits et responsabilités des représentants de la jeunesse, des organisations de jeunesse et des institutions.
- S'ouvrir de manière proactive aux organisations de jeunesse et donner des informations précises dans les espaces jeunes sur toutes les possibilités de participation, en utilisant un langage clair et inclusif, accessible et pertinent pour les groupes cibles.
- Garantir un feedback ouvert, transparent et détaillé à tous les jeunes impliqués dans les mécanismes de participation et de représentation respectifs au cas où les résultats escomptés n'ont pu être atteints.

5. Une participation effective et significative

Le fait que les jeunes soient assis à la table où se prennent les décisions est une avancée positive pour la participation et la représentation des jeunes dans les institutions. Toutefois, lorsque nous consacrons notre temps à participer à certains processus nous souhaitons voir le résultat de notre contribution; son impact au-delà de notre simple participation. Etant donné que tant de jeunes

n'ont pas le sentiment que les institutions démocratiques les écoutent, les mécanismes de participation et représentation des jeunes doivent contester cette notion et montrer la différence. Les opinions des jeunes doivent être valorisées et nous devons pouvoir réellement nous exprimer sur les décisions et les actions qui sont importantes à nos yeux : il faut qu'il soit clair que la participation des jeunes n'est pas une fin en soi mais bien un moyen pour les jeunes d'amener leurs opinions dans les processus décisionnels et de les influencer.

Les jeunes doivent être habilités à contribuer aux processus décisionnels en acquérant des compétences et connaissances.³² En outre, les jeunes et les organisations de jeunesse doivent recevoir toutes les informations pertinentes pour le processus de participation, elles doivent être accessibles et partagées à l'avance.

A propos de l'impact, il doit toujours être précisé à quoi rimera réellement la participation à des processus institutionnels pour les jeunes qui y prennent part, et quel sera le mandat accordé à la personne. Idéalement, des mécanismes de participation et de représentation de qualité des jeunes doivent viser la co-création, la coopération et la prise conjointe de décisions comme le niveau le plus élevé de participation des jeunes. Cela doit être soutenu par des cibles spécifiques et réalistes établies pour pouvoir évaluer l'impact.

Enfin, les organisations de jeunesse doivent être présentes pour appuyer la réalisation d'une participation effective et significative des jeunes.

Par conséquent, les gouvernements et les institutions doivent :

- Inclure les jeunes et les organisations de jeunesse dans l'entièreté du processus institutionnel : les phases préparatoires, la mise en œuvre et le suivi des initiatives et des processus politiques tout en fournissant des aides pour acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour une participation significative.
- Garantir que les jeunes puissent s'exprimer sur tous les sujets qui les concernent et qu'ils puissent le faire indépendamment de toute position institutionnelle (gouvernementale).
- Doter les organisations de jeunesse de suffisamment de ressources structurelles, fiables et durables ainsi que du soutien politique nécessaire

³² Forum européen de la Jeunesse, Principes de base pour les objectifs communs en matière de participation et d'information, 2002.
<https://www.youthforum.org/sites/default/files/publication-pdfs/0809-02-fr-FINAL.pdf>

pour qu'elles s'engagent dans des mécanismes de participation et de représentation des jeunes³³.

- Définir clairement le rôle et le mandat des jeunes dans le processus institutionnel en mettant des outils en place pour garantir une mise en œuvre appropriée.
- Établir des cibles claires et compréhensibles pour mesurer l'impact de la participation des jeunes dans les processus institutionnels et informer les jeunes de l'impact que leur participation a eu sur l'élaboration des politiques.

6. Durabilité et continuité

Il est important de garantir que la participation et la représentation des jeunes dans les institutions soit un processus continu et non pas une initiative isolée.

La durabilité politique et économique des mécanismes de participation et de représentation doit être garantie pour éviter qu'ils soient dépendants de cycles politiques et de liaisons avec le moindre parti politique particulier. Cela peut se faire en institutionnalisant ces mécanismes. Par exemple, en les incluant dans des stratégies (de développement) institutionnelles, des plans de travail à long terme et d'autres documents stratégiques, y compris les dispositions budgétaires (l'engagement politique d'inclure les jeunes doit être accompagné d'actions fournissant les ressources nécessaires). Un exemple à ce propos est le Dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse qui est incorporé dans la Stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse.

Des ressources humaines et financières suffisantes doivent être garanties pour les phases de développement, mise en œuvre et suivi des mécanismes de participation et de représentation de qualité des jeunes. Le fait d'avoir un budget spécifique garanti témoigne de l'engagement de la part des politiciens, cela permet une planification à long terme et cela donne confiance à toutes les parties prenantes impliquées, en particulier les jeunes et les organisations de jeunesse.

En plus de cela, les organisations de jeunesse jouent un rôle important en assurant la durabilité des mécanismes de participation et de représentation des

³³ Comité économique et social européen, Avis d'initiative, Vers une participation structurée des jeunes au processus décisionnel de l'UE concernant le climat et la durabilité, 2020. <https://www.eesc.europa.eu/fr/our-work/opinions-information-reports/opinions/vers-une-participation-structuree-des-jeunes-au-processus-decisionnel-de-lue-concernant-le-climat-et-la-durabilite-avis>

jeunes. Elles soutiennent la continuité et l'amélioration de ces mécanismes. Elles renforcent la voix des jeunes vis-à-vis des institutions et des politiques, et elles représentent les opinions des jeunes et font office d'importantes parties prenantes en tenant les institutions pour responsables de leurs promesses envers les jeunes.

Pour que la participation des jeunes dans les processus institutionnels soit durable et viable, il est impératif d'établir une certaine confiance et un partenariat entre toutes les parties prenantes concernées. Cela implique l'échange d'opinions et le fait d'apprendre comment réfléchir ensemble à la situation de la participation et de la représentation des jeunes dans les processus institutionnels de manière constructive, et ce processus doit être continu et participatif.

Par conséquent, les gouvernements et les institutions doivent :

- Garantir que les mécanismes de participation et de représentation des jeunes soient ancrés dans une législation ou des stratégies, plans de travail et programmes institutionnels à long terme accompagnés d'objectifs et sous-objectifs formulés, vérifiés et actualisés si besoin est.
- Allouer des ressources suffisantes pour développer, diriger et assurer le suivi des mécanismes de participation et de représentation des jeunes.
- Fournir un soutien politique et financier pour l'engagement des organisations de jeunesse dans toutes les étapes des mécanismes de participation et de représentation des jeunes (développement, mise en oeuvre, suivi et feedback), tout en respectant leur autonomie et indépendance³⁴.
- Créer un espace d'échange impliquant les institutions, les organisations de jeunesse, les jeunes et d'autres parties prenantes appropriées.

³⁴ Forum européen de la Jeunesse, Mise en oeuvre des objectifs communs pour accroître la participation et améliorer l'information à l'attention des jeunes, 2003.
<https://www.youthforum.org/fr/mise-en-oeuvre-des-objectifs-communs-pour-accroitre-la-participation-et-linformation-des-jeunes>

Conclusion

Les mécanismes pour une participation et une représentation de qualité des jeunes doivent non seulement reconnaître que les jeunes ont un droit de participer aux processus institutionnels mais qu'ils doivent pouvoir accéder à ce droit à travers le prisme d'une approche fondée sur les droits. En outre, le développement durable doit être incorporé dans toutes les phases du processus de participation.

Il est important de garantir que chaque jeune ait le même accès aux informations et aux possibilités de participation. Il incombe donc activement aux parties prenantes institutionnelles de garantir que les besoins des jeunes plus vulnérables soient considérés et traités afin de bénéficier de mécanismes de participation et de représentation des jeunes qui soient inclusifs.

La participation citoyenne est l'épine dorsale des sociétés démocratiques, assurant la légitimité des processus décisionnels et de leurs résultats au sein du public. Les jeunes ont un droit fondamental de participer à la société et aux décisions qui la façonnent. Des mécanismes de participation et de représentation de qualité des jeunes dans les institutions doivent engager les jeunes de sorte à créer des opportunités de partenariat entre les politiques, les jeunes et les organisations de jeunesse. Ils doivent atteindre et écouter des jeunes qui ne sont pas directement engagés dans des processus de participation grâce à l'engagement de représentants de la jeunesse et d'organisations de jeunesse habilités.

Toutefois, il ne sera pas suffisant que les jeunes se retrouvent assis à la table où se prennent les décisions. Nous ne participerons que si nous avons le sentiment que notre contribution est prise en compte et a un réel impact, qu'elle permette idéalement la co-décision avec les parties prenantes institutionnelles.

La création de mécanismes de participation et de représentation de qualité des jeunes doit être considérée comme faisant partie d'un processus plus vaste de construction de sociétés démocratiques résilientes et puissantes. Ces mécanismes doivent être indépendants des cycles politiques et disposer de suffisamment de ressources humaines et financières pour maintenir l'engagement des jeunes. Ils peuvent être une clé pour créer une culture de la participation des jeunes plus solide et plus performante à travers les différents niveaux institutionnels qui est particulièrement pertinente dans des situations de crise telle que la crise sanitaire du COVID-19; pour que les jeunes puissent contribuer de manière significative à la reconstruction d'une société meilleure.

Les organisations de jeunesse doivent être un partenaire essentiel des institutions dans les phases de développement, mise en œuvre et suivi des mécanismes de participation et représentation des jeunes. Elles apportent leur expertise pour ce qui est d'ouvrir et permettre un environnement habilitant pour les jeunes les plus vulnérables; elles assurent une plus grande légitimité au processus décisionnel représentant un large éventail de voix des jeunes; elles renforcent les capacités des jeunes qui participent aux processus institutionnels, contribuant à tenir les institutions responsables de leurs promesses. Toutefois, les organisations de jeunesse doivent être soutenues pour pouvoir s'engager de manière significative et apporter leur contribution.

C'est pourquoi les mécanismes de participation et représentation de qualité des jeunes doivent suivre les principes directeurs suivants : approche fondée sur les droits, développement durable, démocratie et représentation, inclusivité, transparence et responsabilité, participation effective et significative, et continuité.

Annexe

Normes de qualité pour les programmes des jeunes délégués auprès de l'ONU

Dans le cadre de son travail avec le Programme des jeunes délégués auprès de l'ONU, le Forum européen de la Jeunesse a dans le passé organisé un certain nombre de formations pour le renforcement des capacités (réunions) pour les jeunes délégués ONU venant d'Europe en vue de garantir une participation effective et significative dans l'ONU et de soutenir ses organisations membres dans leurs actions pour améliorer la qualité des Programmes des jeunes délégués auprès de l'ONU en Europe étant donné que dans la plupart des pays européens, les Conseils nationaux de jeunesse ont un rôle prépondérant à jouer dans la coordination et la mise en oeuvre du Programme des jeunes délégués ONU dans leurs pays.

Les organisations membres ont observé qu'il n'existait pas de norme commune permettant de faciliter la tâche des Conseils nationaux de jeunesse souhaitant faire un plaidoyer auprès de leurs gouvernements nationaux en vue d'améliorer les programmes existants ou d'établir un nouveau programme pour les jeunes délégués ONU et qu'il serait utile d'en élaborer un. C'est pourquoi, s'associant aux réunions des jeunes délégués ONU, le Forum Jeunesse a organisé des réunions sur les bonnes pratiques en 2018 et 2019 pour offrir un espace aux coordinateurs issus des Conseils nationaux de jeunesse leur permettant d'échanger et de développer les normes de qualité pour les programmes des jeunes délégués auprès de l'ONU. Ces normes de qualité sont le résultat de ces réunions, elles ont été élaborées par les coordinateurs du programme des jeunes délégués ONU qui ont participé aux réunions sur les bonnes pratiques en 2018 et 2019.

Introduction

Le Programme des délégués jeunesse est une pièce sacrée du grand puzzle de l'architecture suprême de la participation des jeunes aux Nations unies. La participation des jeunes doit être réelle et tangible, et chaque décideur et organisation de jeunesse désireux de s'engager dans la participation des jeunes doit être conscient des dangers du symbolisme ou des concepts qui ne sont en fin de compte qu'une opportunité de se faire prendre en photo. Lorsque les initiatives de participation des jeunes ne parviennent pas à réellement inclure les jeunes pour qu'ils puissent s'exprimer dans les processus dans lesquels les

jeunes eux-mêmes sont engagés, ces initiatives peuvent en fait être plus néfastes que s'il n'existait aucune initiative du tout.

Ce document représente la norme idéale pour le programme des jeunes délégués auprès de l'ONU. Il repose sur les bonnes pratiques de différents programmes en Europe auxquels plusieurs organisations membres du Forum Jeunesse participent dans leurs pays respectifs. D'autres détails qui ne sont pas spécifiquement mentionnés dans cette norme dépendent du contexte national, où les relations avec les parties prenantes telles que le Ministère des Affaires étrangères et les associations pour l'ONU diffèrent. Elle est censée faire office de ligne directrice pour les programmes des délégués jeunesse de l'ONU déjà existants et nouvellement établis mais elle peut également potentiellement inspirer des institutions qui souhaiteraient établir des programmes de délégués jeunesse comme mécanismes propres de participation et de représentation des jeunes.

Légitimité et représentativité

Processus de sélection ou d'élection

- Les Conseils nationaux de jeunesse (CNJ) jouent un rôle majeur dans le processus d'élection/de sélection. En l'absence de CNJ, les délégués jeunesse à l'ONU (DJ) doivent être élus/sélectionnés par une organisation de jeunesse indépendante. N'importe quelle autre partie prenante appropriée peut soutenir le processus d'élection/sélection, si besoin est. Au cas où une organisation autre qu'un CNJ (notamment une association pour les Nations Unies) est responsable du programme des DJ, nous encourageons vivement les CNJ à être des partenaires clés du programme et à jouer un rôle dans le processus d'élection/sélection.
- Idéalement, les DJ ONU doivent être élus par un processus démocratique tel qu'une Assemblée générale ou des structures similaires. Les DJ ONU doivent être élus par les personnes qu'ils représenteront à l'ONU. Si une élection est irréalisable, la procédure de sélection devra inclure des représentants du groupe que les DJ représenteront, notamment des organisations de jeunesse.
- Les DJ ONU ne seront pas désignés sur une base arbitraire.
- Un processus transparent doit être établi pour élire/sélectionner les DJ ONU. Par processus établi nous entendons un processus convenu par toutes les parties prenantes, sous forme écrite, et qui ne peut être réinventé chaque année.
- L'appel doit être ouvert à tous les jeunes du pays. Les DJ ONU doivent avoir un âge qui correspond à la définition nationale de la jeunesse dans

leurs pays, tout en gardant à l'esprit que l'Assemblée générale de l'ONU définit les jeunes comme ayant entre 15 et 24 ans.

- Le CNJ est responsable de communiquer le plus largement possible l'appel à candidatures pour devenir DJ ONU, en collaboration avec les ministères appropriés et leurs partenaires.
- L'appel à candidatures pour devenir DJ ONU doit être ouvert pour une période de temps suffisante pour soumettre des candidatures (au moins 2-3 semaines).
- Les DJ ONU doivent être élus/sélectionnés en disposant de suffisamment de temps pour se préparer pour la première réunion ONU de leur mandat. Idéalement, 3 mois représente un laps de temps raisonnable pour être inclus dans les préparations.
- Le processus d'élection/sélection ne sera pas basé uniquement sur les documents de candidature, mais il inclura des entretiens ou d'autres manières d'interagir avec les candidat·e·s. Le processus d'élection/sélection sera basé sur des critères clairs et objectifs tels que les connaissances du secteur jeunesse, de l'ONU, etc.
- Le comité d'élection/sélection pourrait être composé d'un·e représentant·e de CNJ, d'ancien·ne·s DJ ONU et de membres d'autres organisations de jeunesse appropriées, ou de l'Association pour l'ONU.

Responsabilité et légitimité

- Les DJ ONU doivent représenter leurs pairs et être tenu·e·s responsables. Les représentant·e·s jeunesse doivent être élu·e·s/sélectionné·e·s par des jeunes et ne seront pas choisi·e·s pour fonctionner comme un alibi pour la jeunesse.
- Les DJ ONU seront responsables vis-à-vis de l'organisation qui les mandate, notamment le Conseil national de la jeunesse.
- Un contrat entre les DJ ONU et l'organisation qui dirige le programme DJ ONU devra être créé pour exposer les droits et responsabilités de chacun.
- Pour représenter adéquatement les jeunes, les DJ ONU doivent consulter et/ou interagir avec des jeunes en vue de définir leurs priorités et obtenir leurs contributions avant les réunions de l'ONU.
- Après la réunion de l'ONU, les DJ ONU doivent présenter un rapport aux jeunes sur ce qui s'est passé lors de la/ des réunion(s) ONU.

Il est vivement recommandé d'avoir plus d'un·e DJ ONU et d'élire/sélectionner différent·e·s DJ ONU pour différentes réunions ONU, afin de garantir que les DJ soient compétents et ingénieux dans les différents sujets traités.

Ci-dessous, quelques bonnes pratiques illustrant comment les programmes DJ ONU sont dirigés en Belgique et en Norvège.

Belgique - Communauté francophone

Le CNJ sélectionne trois délégué·e·s chargé·e·s du développement durable, des politiques jeunesse et du climat. Iels participent aux conférences suivantes : COP, HLPF, CSocD et AG. .

La procédure de sélection (du côté francophone uniquement) se produit habituellement pendant le mois de février de chaque année. Les candidat·e·s doivent envoyer leur CV et répondre à des questions sur un formulaire Google en ligne. Les questions sont définies pour facilement comprendre les motivations et compétences des candidat·e·s.

Un jury est composé d'un membre du staff du CNJ, d'un coordinateur de la commission internationale du CNJ chargé de tous les projets extra-nationaux, d'un expert membre d'une ONG et du jeune délégué senior. Le processus de candidature est clôturé un mois après son ouverture. Le premier screening est réalisé par le jury en fonction d'une grille de sélection. Les personnes sélectionnées sont ensuite invitées à partir au second tour du processus de sélection.

La seconde étape consiste en un test écrit pour évaluer les connaissances sur l'ONU, les connaissances sur la situation politique nationale et internationale en rapport au climat, et les compétences en écriture en anglais et en néerlandais.

Un entretien oral de 20 minutes est ensuite organisé pour étudier diverses perspectives, notamment le rôle en tant que représentant·e de la jeunesse, comment représenter les jeunes dans un large spectre, les motivations, les connaissances sur le changement climatique et sur la CCNNCC, l'expression orale en anglais et en néerlandais, et la disponibilité des candidat·e·s.

Norvège

La Norvège envoie des DJ ONU à plusieurs réunions de l'ONU. Les deux DJ pour l'Assemblée générale sont sélectionnés par l'Assemblée annuelle du Conseil norvégien des enfants et des jeunes (LNU). Le Conseil d'administration (CA) de LNU désigne un Comité d'élection composé d'un·e représentant·e du CA qui dirige le comité, de trois représentant·e·s d'organisations membres et un·e ancien·n·e DJ. Le conseiller politique de LNU sur les affaires internationales de LNU fait office de secrétaire du Comité. Le Comité réalise des entretiens avec les candidat·e·s et leur donne une recommandation écrite pour l'Assemblée annuelle de LNU où les délégué·e·s sont élu·e·s. Les candidat·e·s qui ne sont pas recommandé·e·s par le Comité d'élection peuvent défier les candidat·e·s recommandés lors de l'Assemblée annuelle. Vu le calendrier différent des réunions de l'ONU, il est impossible d'élire tous les DJ lors de l'Assemblée annuelle. Les DJ sur le changement climatique et

l'environnement, l'éducation, la santé mondiale et l'égalité des genres sont sélectionné·e·s par un comité d'élection établi par le CA de LNU.

Reconnaissance du rôle des Délégué·e·s Jeunesse à l'ONU

Le rôle des DJ à l'ONU et du programme DJ ONU est de fournir une représentation légitime des jeunes et des organisations de jeunesse des Etats membres à l'ONU. Les DJ ONU ont été élu·e·s/sélectionné·e·s avec comme mandat d'inclure les jeunes dans les processus décisionnels de l'ONU. Pour que les DJ ONU exercent pleinement leur rôle, il faut que les parties prenantes et partenaires impliqués reconnaissent pleinement et indubitablement leur rôle, ce qui se réalise de la manière suivante :

- Les DJ ONU doivent être reconnus comme d'importantes parties prenantes au sein des délégations nationales. Les DJ ONU doivent avoir un accès égal aux informations et jouir de la même reconnaissance que les autres délégué·e·s.
- L'expertise et les connaissances des DJ ONU doivent être reconnues, et ils doivent pouvoir travailler sur tous les sujets qu'ils estiment intéressants et pas uniquement sur des questions sociales qui sont typiquement considérées comme "axées sur la jeunesse".
- Les jeunes doivent participer à l'ensemble du processus politique : la planification initiale, les négociations, la prise de décisions, la mise en œuvre et l'évaluation.
- Les DJ doivent recevoir suffisamment d'informations pour pouvoir participer pleinement au processus politique.
- Les ministères nationaux doivent envoyer des invitations aux DJ ONU et au CNJ si besoin est pour inclure une perspective jeunesse et dès que des agences, parties prenantes et autres Etats membres de l'ONU demandent la présence d'un·e représentant·e jeunesse au sein de la délégation gouvernementale.
- Les DJ ONU doivent être habilités à s'exprimer et négocier au nom de leurs pays.
- Les DJ ONU doivent rédiger leurs propres déclarations devant être approuvées par le MFA lorsqu'ils s'expriment au nom de leurs pays. Toute modification doit être faite en collaboration et avec le consentement des DJ ONU.
- (Pour les Etats membres de l'UE) : les DJ ONU doivent être informés des priorités que leurs pays ont créées avec d'autres pays de l'UE, et si possible, être inclus dans le processus de développement de ces priorités de l'UE.

Financement et aide

- Chaque programme DJ ONU doit bénéficier d'un financement à long terme. Il doit au moins couvrir les frais de voyage, de logement et l'indemnité journalière des DJ ONU pour les réunions de l'ONU et le financement d'initiatives qu'entreprennent les DJ ONU pour entrer en contact avec d'autres jeunes dans leurs pays.
- Pour que le programme DJ ONU soit un succès, il nécessite une forte coordination. C'est pourquoi la position de coordinateur des DJ ONU doit être financièrement soutenue.
- Les processus budgétaires et administratifs liés au programme DJ ONU doivent être transparents et faciles à naviguer.
- Chaque Etat membre doit avoir, dans la période de préparation et lors de la visite officielle des DJ ONU aux Nations Unies, un membre du personnel de la Mission permanente responsable du programme DJ ONU.

Événements et processus politiques

Les Etats membres sont encouragés à inclure les DJ ONU dans les délégations nationales aux réunions de l'ONU où des négociations officielles se déroulent, et à reconnaître les DJ ONU comme des experts sur différents domaines thématiques. Il est recommandé de prioriser l'inclusion des DJ dans les domaines thématiques sur lesquels les Etats membres se concentrent, et qui correspondent à leurs priorités.

Les trois piliers de l'ONU ouverts pour plusieurs réunions pertinentes où les DJ ONU peuvent être inclus :

- Droits humains
- Développement durable
- Paix et Sécurité

Domaines thématiques et réunions ONU appropriées :

● Egalité des genres et Santé et droits sexuels et reproductifs (SDSR)

Commission de la condition de la femme (CSW)

● Handicap

Commission du développement social (CSocD)

● Agenda 2030 (Objectifs pour le Développement durable)

Forum politique de haut niveau (HLPF), surtout lors des années d'examen

Forum Jeunesse ECOSOC

- Santé mondiale
Assemblée mondiale de la Santé (WHA)
- Changement climatique et Environnement
Convention Cadre sur le Changement climatique (CCNUCC)
Convention de la Diversité biologique
- Droits humains
Troisième Commission de l'Assemblée générale de l'ONU
Conseil des droits de l'homme
- Education et culture
Conférence générale de l'UNESCO

Rôle des CNJ

- Former

Les CNJ doivent former les DJ ONU pour leur expliquer les objectifs et la mise en œuvre pratique du programme DJ ONU, leurs rôles et responsabilités, les Ministères appropriés et la Mission permanente. Un élément de cette formation consistera à rencontrer les parties prenantes, notamment mais pas uniquement les ministères, les organisations de jeunesse, les ONG et les anciens DJ ONU.

Les CNJ doivent répondre aux besoins des DJ ONU et leur proposer des formations supplémentaires si besoin est.

- Coordinateurs/personne de contact assignés

Les CNJ doivent désigner un coordinateur à long terme pour travailler sur le programme DJ ONU. Idéalement, cette personne doit être indépendante des changements fréquents dans l'organisation, par exemple le Conseil d'administration du CNJ.

Pour garantir la durabilité du programme DJ ONU, le travail du coordinateur ne sera pas effectué sur base volontaire mais adéquatement rémunéré.

- Soutien logistique

Les CNJ doivent fournir un lieu de travail, et un espace où les DJ ONU peuvent organiser des consultations avec les jeunes.

Les CNJ doivent veiller à ce qu'il y ait suffisamment de fonds pour le déroulement du programme DJ ONU.

- Soutien politique et au plaidoyer

Les CNJ doivent se charger du soutien politique et au plaidoyer pour les DJ ONU.

- Rôle clé dans le processus d'élection/sélection des DJ ONU

Les CNJ doivent jouer un rôle majeur dans le processus d'élection/sélection. De plus amples informations sont disponibles dans le chapitre sur la légitimité et la représentativité.

- Consultation vaste, représentative et inclusive sur les priorités

Le mandat des DJ ONU doit refléter les points de vue du groupe qu'ils représentent, soit via une Assemblée générale soit via des consultations. Les DJ ONU sont chargés d'organiser les consultations avec les jeunes, mais le CNJ doit y apporter son soutien.

Les CNJ doivent veiller à ce que le processus de consultation soit inclusif et représentatif, également par rapport aux jeunes ayant des besoins particuliers et d'autres groupes marginalisés de jeunes.

- Passage de relais

Il doit y avoir un passage de relais approprié des anciens DJ ONU aux nouveaux élus/sélectionnés, coordonné par le CNJ et le coordinateur, qui comprend les données de contact, les rapports et l'examen des activités des DJ précédents.

- Plaidoyer à long terme et conformité

Les CNJ sont chargés de la continuation du plaidoyer et de l'amélioration du programme, de la planification sur le long terme du format du programme DJ ONU à l'avenir.

- Partenariat avec les parties prenantes impliquées

Les CNJ sont chargés d'établir et maintenir des partenariats avec MFA et d'autres parties prenantes impliquées, notamment l'agence de l'ONU si approprié, en lien au programme DJ ONU.

Il est recommandé que le programme DJ ONU ait différents partenaires en lien à la politique jeunesse - tant des ONG que des institutions.

Les CNJ doivent coopérer au niveau international, avec le Forum européen de la Jeunesse et les autres coordinateurs DJ ONU.

Les CNJ doivent permettre aux DJ ONU et aux coordinateurs du programme d'assister à des activités de renforcement des capacités.